

Votées en Conseil de Faculté le 09/09/2021

Votées en CFVU le 28/09/2021

									<b>MCC session 1</b>		
Année	Semestre	Type	Code AMETYS (ELP)	Libellé	ECTS	Coefficient	Nature de l'élément	Mutualisé	Type	Nature	Durée Coefficient
M2	Semestre 9	Obligatoire		Préparation à la vie professionnelle	3	3 (1+ 2)	<b>UE1</b>	Non			EC1 coef. 1, EC2 coef. 2
M2	Semestre 9	Obligatoire		PVP	1	0.5	EC1 de UE1	Non	CC	Oral, 15 min	1/3 UE PVP
M2	Semestre 9	Obligatoire		Anglais	2	2.5	EC2 de UE1	Non	CC (oral)+ Cta (écrit)	Oral 15 min , écrit (DS) 2h	Oral = 30% de l'EC2 + Ecrit = 70% de l'EC2
M2	Semestre 9	Obligatoire		Droit de la nutrition	3	3	<b>UE2</b>	Non	Cta	Ecrit (DS, 1h) et Ecrit (étude de cas)	Ecrit (DS, 1h) 50%, Ecrit (étude de cas) 50%
M2	Semestre 9	Obligatoire		Droit (brevets, marques, propriété intellectuelle, droits d'auteurs et numérique)	3	2	<b>UE3</b>	Non	CC	Ecrit (étude de cas)	
M2	Semestre 9	Obligatoire		Nutrition clinique	4	3	<b>UE4</b>	Partiellement	CT	Ecrit (DS), 2h	100%
M2	Semestre 9	Obligatoire		Formulation, process et qualité nutritionnelle	3	3	<b>UE5</b>	Non	CC	Ecrit (DS), 3 x1h	100%
M2	Semestre 9	Obligatoire		Filières agro-alimentaires et alimentation durable	3	2	<b>UE6</b>	Non	Cta	Ecrit (DS), 2h	100%
M2	Semestre 9	Obligatoire		Bases scientifiques de l'élaboration des compléments alimentaires	2	2	<b>UE7</b>	Non	CC	Ecrit (mémoire)	100%
M2	Semestre 9	Obligatoire		Marketing	3	2	<b>UE8</b>	Oui avec IAE	Cta	Ecrit (DS), 2h	100%
M2	Semestre 9	Obligatoire		Projet industriel	6	4 (2 +2 )	<b>UE9</b>	Non	CC	Ecrit (mémoire) + oral	Ecrit (mémoire) 50% = 1/2 UE 9 + 50% = 1/2 UE9

									<b>MCC session 1</b>		
Année	Semestre	Type	Code AMETYS (ELP)	Libellé	ECTS		Nature de l'élément	Mutualisé	Type	Nature	Durée Coefficient
M2	Semestre 10	Obligatoire		Stage	30		<b>UE10</b>	Non	CT	E (rapport de stage) 50% / Oral (soutenance 15 min) 50%	

CT = Contrôle Terminal, Cta = contrôle terminal anticipé, CC = contrôle continu, DS = devoir surveillé

**Conditions pour valider le M2 :**

La présence aux cours et aux examens est obligatoire.

Les UE 9 et 10 doivent impérativement être acquises (note ≥ 10/20).

Il n'y a pas de session 2 pour les UEs 9 et 10, sauf dérogation.

Pour les UEs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, l'étudiant doit obligatoirement avoir une note supérieure ou égale à 8/20 pour valider le S9.

Si un étudiant a une note inférieure à 8/20 dans une de ces UEs , il peut conserver pour la session 2 les notes de session 1 des éléments constitutifs de cette UE pour lesquels il a une note ≥10/20 mais repasse les autres.

Si un étudiant a une moyenne générale  $\geq 10/20$  au semestre, mais une note  $< 8/20$  pour une ou plusieurs des UEs 1 à 7 et/ou  $< 10/20$  pour une ou plusieurs des UEs 9 ou 10, alors il ne valide ni cette UE ni le semestre.

Si cette/ces UE(e) est/sont composée(s) de plusieurs EC, alors il conserve pour la session 2 la note de session 1 du/des EC(s) pour lesquels il a  $\geq 10$  mais doit repasser celui/ceux pour lesquels il n'a pas la moyenne.

Si un étudiant a une moyenne générale  $< 10/20$  au semestre, il conserve les notes d'UE et d'EC pour lesquels il a  $\geq 10$  mais repasse les UEs ou ECs pour lesquels il n'a pas la moyenne.

La note obtenue en 2ème session se substitue à la note de la 1ère session, même si elle est inférieure à celle-ci.

Le master est semestrialisé : au sein d'un semestre, les UE se compensent entre elles, dans la limite des conditions indiquées ci-dessus.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

En cas d'évènement conduisant à l'impossibilité pour les étudiants d'accéder à l'université, les évaluations non encore réalisées seront réalisées en distanciel, sous le format initialement prévu et pour une durée identique.

Le jury du parcours "Alimentation, Droit, Nutrition, Santé" se tiendra dans les deux mois suivant la fin de chaque session d'examen. En cas d'impossibilité, les notes seront rendues accessibles aux étudiants avec la mention "provisoire"

En cas d'arrivée tardive d'un étudiant international, le caractère justifié ou non de l'absence sera évalué par le jury et son président au regard des éléments fournis par l'étudiant.

Le redoublement n'est pas automatique et est soumis à la décision souveraine du jury.

Jury plénier : le jury est fixé par arrêté du Président de l'Université et délibère en séance plénière

**Sciences de la Santé**  
**DES CONNAISSANCES**  
**Alimentation, Santé - M2 ADNS**  
**Année 2021-2022**

<b>MCC session 2</b>				
Remarques	Type	Nature	Durée Coefficient	Remarques
	CT		EC1 coef. 1, EC2 coef. 2	
	CT	Oral	15 min	
	CT	Oral	30 min, 100%	
	CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
	CT	Ecrit (étude de cas)		
Une partie des enseignements mutualisés	CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
	CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
	CT	Ecrit (DS)	2h, 100%	
	CT	Ecrit (DS)	2h, 100%,	
date définie par IAE	CT	Oral	30 min	date fixée par IAE
Oral (soutenance 20 min )	Pas de session 2			

<b>MCC session 2</b>				
Remarques	Type	Nature	Durée Coefficient	Remarques
	Pas de session 2			

